

**Parler c'est important...
N'ATTENDEZ PAS
pour aller mieux**

**Accompagnement
Accueil social
Écoute
Action
Orientation**

Intermédiaire avec la Gendarmerie



Ne pas jeter sur la voie publique. Impression : BH Services - Chavanoz



Coordinatrice sociale

**Audrey VIRGILIO
06. 15. 19. 42. 67.**

Parler c'est important... N'attendez pas pour aller mieux



**Accompagnement
Accueil social
Écoute
Action
Orientation**

Intermédiaire avec la Gendarmerie

Permanences en Gendarmerie

| | |
|----------|-----------|
| Lundi | 8h - 12h |
| Mardi | 14h - 18h |
| Jeudi | 8h - 12h |
| Vendredi | 14h - 18h |

Pour qui ?

- Victime ou témoin de violences conjugales ou intrafamiliales.
- Victime de harcèlement.
- Toute personne vivant une séparation difficile.
- Un parent ayant des problèmes concernant la garde de ses enfants.
- Une personne en situation de détresse sociale.



Exemples de situations

- Mon ex conjoint(e) me harcèle ou me menace.
- J'ai déposé plainte pour des violences, que dois-je faire ensuite ?
- Mon enfant est victime de harcèlement scolaire.
- Je suis victime mais je ne souhaite pas déposer plainte.
- Je souhaite quitter le domicile conjugal mais j'ai peur et je ne sais pas comment faire.

